



Compte rendu du comité de rivière du 5 mars 2019

à 9h30 à la salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe

PRÉAMBULE

Monsieur Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA ouvre la séance du comité de rivière et rappelle l'ordre du jour.

L'ordre du jour du comité de rivière du 5mars 2019 est le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de rivière du 12 décembre 2018 → à télécharger sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>
- Présentation des actions prévues en 2019 (PAPI, POIA et post contrat de rivière) ;
- Étude d'organisation des compétences GEMAPI/hors GEMAPI
- Prospectives post contrat de rivière
- Points divers/questions

Le compte rendu du comité de rivière du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Madame Christiane ACANFORA, maire de la Faurie et élue au SMIGIBA.

La feuille de présence est annexée au présent compte rendu.

Le présent compte rendu ne présente pas les actions prévues en 2019 (cf. diaporama), seules les remarques faites en séance sont rappelées. **Le diaporama projeté en séance** (dans lequel toutes actions prévisionnelles 2019 sont inscrites) **est téléchargeable sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/le-smigiba/comite-de-riviere/>**

DISCUSSION

Travaux Transalpes

M. Vatbois (Transalpes) fait part des travaux sous maîtrise d'ouvrage de Transalpes et du travail partenarial avec le SMIGIBA et les services de l'Etat.

Gestion du barrage de St Sauveur - EDF

M. Mathieu (maire de Serres, vice président du SMIGIBA) aborde la problématique de la gestion du barrage de St Sauveur par EDF. Il souligne des problèmes dans la mise en transparence du barrage en période de crue. Il donne l'exemple du dernier événement qui a cumulé des précipitations puis pluvieuses qui ont engendré un débit important du débit, au-delà du seuil de mise en transparence du barrage. Pour autant, le barrage n'a pas été mis en transparence. Il souhaiterait qu'un comité de suivi soit organisé très prochainement car aucune réunion n'a été organisée depuis les travaux de curage/recharge qui se sont déroulés en novembre 2016.

M. Caunegre (DDT05) informe qu'un comité de pilotage est en cours d'organisation et que la préfecture est informée.

M. Francou propose qu'un courrier du SMIGIBA soit envoyé à la Préfecture en parallèle d'un courrier de la mairie de Serres afin de demander la tenue d'un comité de suivi du barrage de St Sauveur.

GEMAPI

M. Francou souligne que le SMIGIBA exerce aujourd'hui la compétence GEMAPI car les statuts le lui permettent mais une discussion est en cours avec les EPCI pour clarifier l'organisation autour de cette compétence.

M. Truc (élu Montbrand) demande pourquoi un cabinet est recruté pour réaliser ce travail.

Mme Vassas (directrice SMIGIBA) explique qu'il est nécessaire d'avoir des compétences juridiques pour réviser des statuts.

M. Francou complète et rappelle que c'est le rôle des juristes de travailler sur ce sujet.

M. Mathieu fait remarquer que le courrier qui vient d'être adressé aux présidents des EPCI en faveur des ateliers des 22/03 et 5/04 mentionne comme lieu de rencontre, la salle des mariages à Serres. Mme Vassas enverra prochainement un courrier pour indiquer que l'atelier du 5 avril se déroulera à Aspremont et non à Serres. Les deux ateliers sont complémentaires et nécessitent que les présidents des EPCI désignent 2 à 3 personnes (élus et techniciens) qui devront participer aux 2 ateliers.

Post contrat de rivière

M. Francou souligne que lors des ateliers du 10 janvier en faveur de la réflexion sur l'après contrat de rivière, peu d'élus ont pu participer aux ateliers car ils se sont déroulés sur une journée entière et que c'est compliqué de mobiliser des élus sur une journée.

Travaux de traitement des iscles – campagne 2018

M. Truc rappelle que des travaux importants se sont déroulés à l'automne 2018 et ont consisté à essarter et scarifier les iscles présents dans le Buëch. Selon lui, ces travaux vont en l'encontre de l'idéologie du SMIGIBA car de nombreuses îles ont ainsi disparu et le bois qui a été abattu sera emmené par les crues pour finalement se retrouver dans la retenue de St Sauveur à Serres. M. Truc a le sentiment que les travaux se font contre la protection des berges et contre la préservation des espèces présentes dans le cours d'eau.

M. Francou rappelle l'objectif de ces travaux qui doivent permettre de redonner de la place au cours d'eau et notamment en crue pour moins solliciter les berges et éviter les inondations. Les travaux se font en accord avec les services de l'Etat et l'objectif n'est pas de détruire les terres agricoles mais de limiter les érosions de berge qui peuvent être engendrées par la présence d'îles dans le cours d'eau. Il ajoute que de nombreuses réunions se sont déroulées à la Faurie afin de produire des scénarios d'aménagement de la traversée de la Faurie pour préserver la population, les digues et les milieux.

M. Truc fait remarquer que le SMIGIBA a mis 2 ans à intervenir sur la digue des Levas.

M. Francou indique que tous travaux nécessitent des accords préalables des services de l'Etat et de la Police de l'Eau. Concernant les travaux réalisés sur la digue des Levas à la Faurie, il souligne qu'il s'agit de travaux réalisés à la demande de la commune mais qui ne constituent qu'une rustine à l'échelle du système d'endiguement. Il est donc important de prévoir un aménagement à plus grande échelle avec des enjeux identifiés et obtenir ainsi des subventions.

Mme Acanfora (maire de la Faurie, élue au SMIGIBA) s'exprime en disant que des travaux sont possibles dans le Buëch, sur les iscles, alors que la commune n'a pas le droit de faire de travaux sur ses digues et cela

choque la population locale.

M. Francou rappelle que le SMIGIBA est là pour aider les communes à réaliser les travaux, cependant les démarches sont longues et nécessitent des autorisations pour agir dans le respect de la réglementation.

M. Castaldi (Agribio 05) souligne le manque de communication autour de ces travaux de traitement des iscles, avec un impact paysager spectaculaire.

M. Francou rappelle que ce sujet a longuement été abordé lors du comité de rivière de décembre 2018 et qu'un mea culpa a déjà été adressé. Il ajoute qu'à l'avenir, des réunions publiques et des informations seront faites aux acteurs locaux et élus, en amont des travaux, comme ce qui était fait par le passé.

M. Truc fait part de son sentiment que le fléchage de l'argent public pour ces travaux pose problème alors qu'il n'y a pas d'argent pour protéger les digues. Il précise également que le projet d'élargissement proposé à la Faurie ne passera pas et que les agriculteurs ne donneront pas leurs terres sachant qu'il serait possible de refaire les digues.

M. Caunegre précise que les travaux de traitement des iscles avaient pour objet la lutte contre les inondations afin que les digues soient moins sollicitées en crue et que les matériaux qui constituent les iscles puissent être remaniés avec le courant. En présence d'iscles compactés, les écoulements vont plus facilement éroder les berges et les digues et ainsi causer des dégâts importants.

M. Truc indique la présence du crapaud sauneur sur un iscle en amont du Pont de Baumugne à St Julien en Beauchène, qui avait empêché de traiter l'iscler et qui est donc responsable des dégâts causés sur le pont.

M. Pognart (AFB) demande d'où vient cette information car ce n'est pas le cas, il n'y a pas de crapaud sauneur à cet endroit.

M. Caunegre ajoute que c'est le département des Hautes Alpes qui a réalisé les travaux dans ce secteur là et qu'il faut se rapprocher d'eux pour plus d'informations.

M. Francou demande à ce que des demandes écrites soient faites pour ne pas réitérer le problème soulevé par la présence erronée de crapauds sonneurs par exemple.

M. Castaldi souligne un réel manque de communication dans cette opération.

M. Pognart lui répond qu'il est possible de demander aux Services de l'Etat et éventuellement au SMIGIBA pour savoir ce qui est autorisé dans les cours d'eau.

M. Castaldi fait part de son cas personnel pour les modalités pour traverser un passage à gué. La réponse qui lui avait été faite à l'époque lui demandait de prévenir une semaine à l'avance, ce qui dans les faits n'est pas possible. Il ajoute également avoir fait des demandes au SMIGIBA et ne pas avoir eu de retours à la hauteur de sa demande. Il complète que la DDT s'était déplacée sur site.

Mme Vassas lui indique qu'elle ne dispose pas des données hydrologiques et pluviométriques souhaitées et qu'elle ne pouvait donc pas transmettre d'informations.

Ateliers post contrat de rivière

Deux groupes thématiques sont proposés à tous les membres du comité de rivière, autour des principaux volets identifiés lors des ateliers du 10/01/19.

Le premier groupe thématique « Qualité et ressource en eau » concerne les actions d'assainissement, suivi qualité des eaux, gestion de la ressource en eau et communication. Le référent de groupe est M. Robert GARCIN (élu à Laragne) qui se porte volontaire.

Le second groupe thématique « Gestion écologique et changement climatique » concerne les actions en faveur de la restauration et la gestion écologique, la communication et l'animation. Le référent de ce groupe est M. Dominique TRUC.

M. Catsaldi aurait souhaité un troisième groupe, en faveur de la prévention des inondations. Mme Vassas lui

explique que ce n'est pas l'objet de cette démarche car il existe actuellement déjà un outil contractuel en faveur de la prévention des inondations (PAPI d'intention) et que le comité de rivière est l'instance de suivi du PAPI. Ainsi, pour toutes questions relatives à la prévention des inondations, il faut s'exprimer en comité de rivière.

PLANNING

Ateliers d'organisation de la GEMAPI (pour les élus désignés par le président de chaque EPCI) :

- 22 mars 2019 : travail sur la délégation et le transfert de la compétence, modalités de décision et gouvernance du SMIGIBA
- 5 avril 2019 : analyse financière, clé de répartition financière
- courant avril : présentation des conclusions aux 4 présidents des EPCI puis informations aux maires du bassin versant

Groupes thématiques post contrat de rivière :

- définir deux dates en avril pour réunir les 2 groupes thématiques et éventuellement d'autres dates en mai si besoin
- restitution de ces rencontres sous forme d'un **comité de rivière en juin**
- rencontre des partenaires financiers fin juin pour établir le plan de financement possible et les outils contractuels adaptés
- automne 2019 : **validation du programme d'actions et du plan de financement en comité de rivière** et comité syndical afin de pouvoir déposer le programme d'actions pour instruction avant fin décembre 2019.